

environnement

ENV/DECHETS
FICHE 3

Réaménagement des déchèteries

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Description des actions éligibles	Programme de réaménagement des déchèteries
	Dépenses éligibles	Etudes et travaux : <ul style="list-style-type: none">• pour le réaménagement de déchèteries• liés à la fermeture ou à la simplification d'autres déchèteries de l'EPCI afin de maintenir les coûts globaux de gestion des déchèteries : étudiées au cas par cas
	Exclusions	Travaux d'entretien courant et aménagements légers
	Bénéficiaires	Communes EPCI
	Objectifs et enjeux	Amélioration du fonctionnement global des déchèteries en augmentant le taux de valorisation des déchets avec un souci de maîtrise des coûts
	Références (textes en vigueur, liens Internet)	PEDMA Plan de prévention des déchets ménagers
	Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Programme de compostage domestique et démarche compta-coût mis en place sur le territoire de l'EPCI Types de déchets triés spécifiquement en vue d'une valorisation (DEEE, bois, TLC, verre, recyclables secs, déchets verts, amiante) Augmentation du temps consacré au tri : 2 ETP par site au minimum Accueil des déchets du BTP des artisans (gratuit ou payant) Maîtrise des coûts de fonctionnement des déchèteries de l'EPCI (augmentation inférieure à 10%)
	Critères d'intervention Montant de l'aide	20 % sans plafond

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Département
	Constitution d'un dossier (pièces à fournir)	<p>Dossier type</p> <p>Pièces complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • programme prévisionnel de travaux précisant notamment les types de déchets acceptés • analyse du fonctionnement et du coût des déchèteries de l'EPCI • volet de la matrice compta-coût pour les déchèteries • présentation de la masse salariale affectée aux déchèteries : nombre d'ETP, répartition du temps consacré aux différentes missions

Informations pour la gestion en interne du dossier	Engagement et contreparties envisagés	Si possible, mise en œuvre d'une réception en vue d'une filière recyclerie/ressourcerie
	Circuits de gestion	<p>Dépôt :</p> <p>Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes</p> <p>Instruction administrative, technique et financière :</p> <p>Direction de l'Environnement et de l'Agriculture</p>
	Cofinanceurs possibles	ADEME
	Adresses utiles	<p>ADEME</p> <p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</p> <p>6 rue de l'Ancienne Comédie</p> <p>86011 Poitiers Cedex</p> <p>Tél. : 05 49 50 12 12</p> <p>AREC</p> <p>Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat</p> <p>6 rue de l'Ancienne Comédie</p> <p>86011 Poitiers Cedex</p> <p>Tél. : 05 49 50 12 12</p>

Contact pour toute information concernant cette action :
 Direction Générale Adjointe du Développement des Territoires
 Direction de l'Environnement et de l'Agriculture : 05 49 55 87 35